Par l’intermédiaire des responsables désignés l’année passée, et selon les Art. 27 et 28 des statuts, cette circulaire est adressée à tous les clubs et tient lieu de convocation à l’assemblée générale des délégués du :

**Vendredi 22 juin 2018**

Qui débutera à 20h00 précise, à la buvette du terrain de foot de Croy.

Cette assemblée est organisée par le club des Roméos.

Art. 32 des statuts : Chaque club a droit à deux voix.

Selon la décision de l’assemblée générale du 28 avril 1978, modifié le 23 juin 2006 : Les clubs non représentés aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires (même ceux qui sont excusés) paient une amende de Frs. 50.-

L’ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l’assemblée du 16 juin 2017
2. Admissions, démissions des clubs
3. Rapport de la Présidente
4. Rapport du Président technique et des responsables techniques
5. Comptes de la saison 2017 – 2018
6. Rapport des clubs vérificateurs des comptes
7. Acceptation des rapports et décharge au comité
8. Budget saison 2018 – 2019
9. Fixation du prix des licences pour la saison 2018 – 2019
10. Election du comité
11. Nomination des clubs vérificateurs des comptes
12. Nomination des délégués à l’assemblée générale de la FSQP
13. Propositions des clubs et individuelles
14. Tirage de la coupe
15. Prochaine assemblée
16. Divers

Le comité espère vous rencontrer très nombreux à cette assemblée, et vous prie d’agréer, chers amis quilleurs, ses salutations amicales et sportives.

Le comité

Possibilité de se restaurer sur place dès 18h30.